



**Vosges du Sud**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice :	42
Présents :	23
Absents :	19
dont suppléés :	1
dont représentés :	5
Votes pour :	29
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	29
<b>Date de la convocation</b>	
05/12/2022	
<b>Date de publication</b>	
19/12/2022	

Séance du 13 décembre 2022

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents :** M. AERENS, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FESSLER, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

**Suppléant avec voix délibérative :** J. MARTINEZ

**Pouvoirs :** C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, A. FENDELEUR à R. BEGUE, G. MICLO à F. MONCHABLON, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

### Délibération n° 132-2022

**Objet :** Système d'information géographique - convention de mise à disposition du service de Territoire d'énergie 90

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-1,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président expose la nécessité de statuer sur le renouvellement de la convention signée en 2018 qui organisait la mise à disposition du service d'information géographique (SIG) de Territoire d'énergie 90. Il précise qu'un dialogue constructif avec le syndicat a permis l'émergence d'une solution intéressante pour la communauté de communes et ses communes. En effet pour un coût entièrement assumé par la communauté de communes, les communes auraient accès aux prestations de base décrites dans la convention, à savoir :

- la mise à disposition d'un logiciel SIG et d'une assistance technique dédiée,
- la mise à jour cartographique de l'assainissement et de l'éclairage public,
- une assistance à l'instruction des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux,
- le géoréférencement des réseaux d'assainissement et d'éclairage public,
- la détection et le géoréférencement des points lumineux, ainsi que le relevé des données attributaires.

Qui plus est Territoire d'énergie 90 interviendrait pour un coût moindre, à savoir 14 130 € au titre de 2023, à rapprocher des quelques 16 700 € annuels entre 2019 et 2021 et 18 609 € en 2022.

Partant, Monsieur le Président propose de reconduire pour une nouvelle période de trois ans, la mise à disposition du service SIG de Territoire d'énergie 90 et sollicite l'autorisation de signer le projet de convention préalablement mis à disposition de chaque conseiller communautaire.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** la mise à disposition du service SIG de Territoire d'énergie 90,

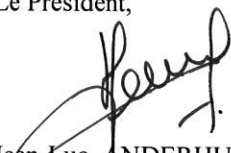
**CHARGE** Monsieur le Président de signer la convention et plus largement, tout document afférent à cet objet.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC 2 – Antenne de Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

  
Jean-Luc. ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Christian CANAL